

Rôle de la séance publique du 06/11/2025 à 09h30**Président** : Monsieur EVEN**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC**Greffier** : Madame SZYMANSKI**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT****01) N° 2400510 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur M. X

Défendeur COMMUNE DU PLESSIS-ROBINSON

STE X

SARL CAZIN MARCEAU
AVOCATS ASSOCIES

SELARL LEGA-CITE

DP092060211228 : Requête contre le jugement n° 2107036 du 22/12/2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 09/03/2021 par lequel le maire du Plessis-Robinson a pris une décision de non-opposition à la déclaration préalable déposée par la société X en vue de la division en deux lots d'une unité foncière située 163-167 avenue de la Résistance.

02) N° 2201319 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur COMMUNE DE CHOUDAY ET AUTRES

PREFECTURE DU CHER

STE X

Me MONAMY

Me MONAMY

Me MONAMY

Me MONAMY

Me MONAMY

Me MONAMY

Me MONAMY

Défendeur

JEANTET ET ASSOCIES

Requête de X contre l'arrêté du 28 janvier 2022 par lequel le préfet du Cher a accordé une autorisation environnementale, à la société X, relative à une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison électriques situés sur le territoire de la commune de Saint-Ambroix.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

03) N° 2302192

RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	M. X	C.J. ALAIN BOT, YANNICK NORMAND ET MARIE-PASCALE CREN ASSOCIES
Défendeur	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	CLL AVOCATS

Requête de M. X contre l'ordonnance n° 2009845 du 27 juillet 2023 par laquelle la présidente de la 4ème chambre du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la convention d'occupation temporaire du domaine public à Puteaux entre l'établissement public Voies navigables de France et le propriétaire du bateau « Panjab ».

04) N° 2400402

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	SCI X	SELARL GOLDWIN PARTNERS
	STE X	SELARL GOLDWIN PARTNERS
Défendeur	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION	
Autres parties	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

Demandant l'annulation du jugement n° 2108329 du 12/12/2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 28/07/2021 par laquelle le préfet de l'Essonne a rejeté leur demande indemnitaire préalable du 23/06/2021 à hauteur de 221 424,60 euros et 30 138,42 euros en réparation des préjudices qu'elles estiment avoir subis du fait de l'illégalité de l'arrêté du 1er octobre 2014 par lequel le maire de la commune de Lisse a refusé, au nom de l'Etat, de délivrer l'autorisation d'aménager un établissement recevant du public.

05) N° 2400431

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	COMMUNE DE CHATOU	CABINET ADAES AVOCATS
Défendeur	M. et Mme X	SELARL FEUGAS AVOCATS

Demande l'annulation du jugement n° 2105108 du 26 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé l'arrêté n° 2021-0222 du 19 avril 2021 par lequel le maire de la commune de Chatou a abrogé les arrêtés des 5 juin 2019 et 27 janvier 2021 ordonnant respectivement l'interdiction de la circulation des véhicules d'un poids supérieur à 3,5 tonnes et l'installation temporaire d'un portique d'une hauteur de 2,40m, au droit du n°8 du quai Watier sur l'Ile des Impressionnistes.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

06) N° 2402986

RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	M. X	Me LAMBERT
	M. X	Me LAMBERT
Défendeur	COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE	Me CELLUPICA

Requête contre le jugement n° 2317473 du 05/11/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle le maire de la commune d'Asnières-sur-Seine, notamment en sa qualité de directeur de la publication, a approuvé et publié en page 3 du bulletin municipal « Asnières Infos » n°448 du mois de décembre 2023 un éditorial du maire relatif aux fêtes de Noël auquel était joint une photo de la nativité

07) N° 2500496

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	COMMUNE DE GUITRANCOURT	Me PIQUET
Défendeur	M. X	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS

M. et Mme Y

PC782962200001 : Demande l'annulation du jugement n° 2209715 du 20 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé l'arrêté du 12 juillet 2022 portant refus de délivrer à M. et Mme Y le permis de construire une maison individuelle en R+1 sur la parcelle H n° 464 de M. X

08) N° 2500527

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	COMMUNE DE GUITRANCOURT	Me PIQUET
Défendeur	M. X	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS

M. et Mme Y

SAE - PC782962200001 : Demande le sursis à exécution du jugement n° 2209715 du 20 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé l'arrêté du 12 juillet 2022 portant refus de délivrer à M. et Mme Y le permis de construire une maison individuelle en R+1 sur la parcelle H n° 464 de M. X

Rôle de la séance publique du 06/11/2025 à 11h30

Président : Monsieur EVEN
Assesseurs : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC
Greffier : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2400338 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100498 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 200 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 15 au 31 octobre 2019

02) N° 2400339 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100499 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 30 novembre 2019

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**03) N° 2400340****RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100500 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 31 décembre 2019

04) N° 2400341**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100501 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 31 janvier 2020

05) N° 2400342**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100502 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 29 février 2020

06) N° 2400343**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100503 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 31 mars 2020

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**07) N° 2400344****RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100504 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 30 avril 2020

08) N° 2400345**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100505 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 31 mai 2020

09) N° 2400346**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100506 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 30 juin 2020

10) N° 2400347**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100507 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 31 juillet 2020

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**11) N° 2400348 RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100508 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 31 août 2020

12) N° 2400349 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100509 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 30 septembre 2020

13) N° 2400350 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100510 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 31 octobre 2020

14) N° 2400351 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	STE X	Me MEUNIER
	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100511 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 30 novembre 2020

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

15) N° 2400356

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	STE X COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	Me MEUNIER
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES	LE BORGNE
Autres parties	PUBLIQUES	

Requête contre le jugement n° 2100512 du 07/12/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 14/12/2020 par la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais portant sur une somme de 400 euros correspondant au loyer et aux charges pour l'occupation d'un local au sein de l'espace Beausoulage pour la période du 1er au 31 décembre 2020

16) N° 2401803

RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	Mme X	SELARL VERPONT AVOCATS
Défendeur	COMMUNE D'AULNAY-SUR-MAULDRE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER	

Sur renvoi du Conseil d'Etat (décision n° 474026 du 25 juin 2024 annulant l'arrêt n° 20VE00038 du 9 mars 2023 et renvoyant l'affaire devant la cour), requête de Mme X contre le jugement n° 1807868 du 4/11/2019 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20/09/2018 par lequel le maire de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre a refusé de lui délivrer un permis de construire pour la réalisation d'une maison individuelle sur un terrain cadastré section AB n° 78 et 79 situé rue du Val.

17) N° 2401805

RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	M. X	SELARL VERPONT AVOCATS
Défendeur	COMMUNE D'AULNAY-SUR-MAULDRE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER	

Sur renvoi du Conseil d'Etat (décision n° 474027 du 25 juin 2024 annulant l'arrêt n° 20VE00039 du 9 mars 2023 et renvoyant l'affaire devant la cour), requête de M. X contre le jugement n° 1807869 du 4 novembre 2019 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 septembre 2018 par lequel le maire de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre a refusé de lui délivrer un permis de construire pour la réalisation d'une maison individuelle sur un terrain cadastré section AB n° 72 et 77 situé rue du Val.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

18) N° 2400377

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur Mme X

SELARL OFFICIO
AVOCATS

Défendeur COMMUNE DE BAILLY

SELARL GOUTAL,
ALIBERT & ASSOCIES

Requête de Mme X contre le jugement n° 2109964 du 8 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la commune de Bailly à lui verser une somme de 127 163 euros à parfaire, assortie des intérêts au taux légal à compter du 23 juillet 2021, en réparation des préjudices subis en conséquence de fautes de la commune dans la gestion de sa situation.

19) N° 2400480

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur M. X

BECAM-MONCALIS

Défendeur SIREDOM

SCP WOOG & ASSOCIES

Requête de M. X contre le jugement n° 2106391 du 22 décembre 2023 par lequel le Tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant, d'une part, à l'annulation de la décision du 27 juillet 2020 mettant fin à ses fonctions.

Rôle de la séance publique du 06/11/2025 à 12h15

Président : Monsieur EVEN**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC**Greffier** : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2401675 **RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur	Mme X	Me LEMICHEL
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

CAMEROUN : Mme X demande l'annulation de l'ordonnance n° 2401023 du 26 avril 2024 par laquelle le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 novembre 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a rejeté sa demande de regroupement familial au bénéfice de son fils.

02) N° 2402591 **RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur	M. X	Me PIGOT
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. X contre l'ordonnance n° 2300622 en date du 18 juillet 2024 par laquelle la présidente de la 4ème chambre du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sur le fondement du R. 222-1 7° sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine en date du 3 novembre 2022 refusant de lui délivrer une carte de résident.

03) N° 2402740 **RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur	M. X	Me DA COSTA CRUZ
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

Requête de M. X contre l'ordonnance n° 2407829 du 12 septembre 2024 par lequel le président de la 11ème chambre du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande de renouvellement de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination, a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de trois ans et l'a inscrit au signalement aux fins de non admission dans le système d'information Schengen.

04) N° 2401677 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	M. X	BOUGET
Défendeur	PREFECTURE DES YVELINES	

SENEGAL : M. X demande l’annulation du jugement n° 2401971 du 23 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l’annulation de l’arrêté du 6 février 2024 par lequel le préfet des Yvelines a rejeté sa demande de renouvellement de titre de séjour, l’a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.